

PROFIL DE L'EMPLOI

N° Odyssée : 260859

N° de l'emploi : 748

Nature de l'emploi : x **MCF**

Section CNU : 13

Libellé de l'emploi : Langue et littérature bulgares

Enseignement :

Le ou la candidat(e) recruté(e), dont il est attendu une excellente maîtrise du bulgare, devra assurer en licence des cours de pratique orale, de pratique écrite et thème, de littérature bulgare et de littérature sud-slave. En master, il ou elle sera chargé(e) de deux séminaires : Textes et discours littéraires en bulgare, Expression et interaction en bulgare.

En outre, il ou elle pourra intervenir ponctuellement dans les cours et séminaires transversaux aréaux ou disciplinaires de l'Inalco.

Il ou elle participera aux tâches de responsabilités pédagogiques et administratives de la section de bulgare.

Le ou la candidat(e) devra également contribuer à l'élaboration des outils pédagogiques, éventuellement numériques. Une compétence en TICE est souhaitable.

Il ou elle pourra en fonction de sa discipline de spécialité assurer une partie de son service dans des enseignements transversaux au département (littérature, linguistique, sciences humaines) ou dans les enseignements transversaux aux niveaux licence et master de l'INALCO.

Il ou elle sera susceptible d'assurer des enseignements en anglais.

Département d'enseignement :

Lieu d'exercice : INALCO, 65 rue des Grands Moulins CS21351 75214-PARIS cedex 13

Nom directeur département : Éric Le Bourhis, Anne Madelain

Courriel du directeur de département : direction-europe@inalco.fr

URL du département : <https://www.inalco.fr/europe>

Recherche :

Le ou la candidat(e) envisagera la convergence entre ses travaux et l'identité intellectuelle et scientifique de l'Inalco, telle qu'elle s'incarne dans les projets collectifs portés par l'établissement et ses unités de recherche. En fonction de ses spécialités, l'enseignant-chercheur recruté pourra intégrer l'unité de recherche de son choix parmi les équipes propres et les UMR sous la (co)tutelle de l'Inalco, notamment :

Au sein du CREE, le ou la candidat(e), spécialiste de littérature bulgare avec une ouverture sur l'aire sud-slave, rejoindra l'axe 2 du laboratoire : « Production et diffusion des biens culturels ». Il ou elle sera amené(e) à participer à la réflexion des membres de cet axe sur le canon littéraire, la circulation transnationale des textes, la constitution d'un patrimoine littéraire. Il ou elle prendra part au séminaire doctoral Pétales (Penser et traduire les littératures).

Laboratoire de rattachement : **CREE (EA 4513)**

Lieu d'exercice : Inalco, 2 rue de Lille, 75007 Paris

Directeur/directrice de laboratoire : Etienne Boisserie, Svetlana Krylosova, Sophie Hohmann

Courriel du directeur/de la directrice de laboratoire : direction-cree@inalco.fr

URL du laboratoire : <https://www.inalco.fr/cree>

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une « zone à régime restrictif » au sens de l'article R. 413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourra intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Ref. : Arrêté du 6 février 2023 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences, des professeurs des universités et des chaires de professeurs juniors.

Laboratory of affiliation: CREE (EA 4513)

Location: Inalco, 2 rue de Lille, 75007 Paris

Laboratory director: Etienne Boissérie, Svetlana Krylosova, Sophie Hohmann

Laboratory director's e-mail: direction-cree@inalco.fr

Laboratory URL: <https://www.inalco.fr/cree>

The position may be located in a “restricted access zone” within the meaning of Article R. 413-5-1 of the French Penal Code. If applicable, appointment and/or assignment may only take place following authorization to access the restricted zone, issued by the head of the institution, in accordance with Article 20-4 of Decree No. 84-431 of 6 June 1984.

Reference: Decree of 6 February 2023 on the general procedures governing transfers, secondments, and competitive recruitment of Maîtres de conférences, University Professors, and Junior Professor Chairs.